



snalc

LE SNALC UN SYNDICAT INDÉPENDANT AU SERVICE DES ENSEIGNANTS DU PREMIER DEGRÉ

Plus ancien syndicat de l'Éducation nationale, le SNALC syndique les professeurs des écoles. Le SNALC défend les professeurs et œuvre pour la défense d'une école de qualité, sur tout le territoire. Indépendant et apolitique, le SNALC ne vit que des adhésions de ses adhérents. Attaché aux grands principes de la République et notamment à la laïcité, il refuse dans le même temps toute posture stérile. Le SNALC n'a pas pour habitude de pratiquer la politique de la chaise vide dans les négociations.

Le SNALC, syndicat représentatif, siège au conseil supérieur de l'éducation et au comité technique ministériel, ainsi que dans de très nombreuses commissions paritaires où il représente les personnels. Le SNALC construit ainsi une vision cohérente sur l'ensemble du parcours scolaire de la maternelle au supérieur et permet à ses adhérents (professeurs des écoles, certifiés, agrégés, personnels administratifs et de santé, psychologues, contractuels...) de recevoir des informations sur l'ensemble du système éducatif.

Le SNALC défend le respect de la liberté pédagogique, la dignité des professeurs, l'égalité sur tout le territoire, l'enseignement en tant que transmission des savoirs. Le SNALC milite pour un enseignement ambitieux et exigeant pour tous les élèves et s'oppose à une école à plusieurs vitesses. Le SNALC dénonce l'augmentation des tâches administratives chronophages. Il s'est opposé à la réforme des rythmes scolaires et à la réforme du PPCR.

Le SNALC milite pour une vraie revalorisation salariale, une refonte de la formation. Le SNALC défend l'enseignement spécialisé et alerte sur les limites de l'inclusion généralisée.

Pour le SNALC, le professeur conçoit et élabore son enseignement. Aussi, on ne peut le transformer en un exécutant docile sans marge de manœuvre et lui demander de prendre en charge de plus en plus de tâches annexes qui ne correspondent pas à son métier. La désaffection de plus en plus marquée pour les concours de recrutement doit nous alerter sur la dégradation très rapide du métier. ■

premierdegre@snalc.fr
www.snalc.fr

LE SNALC UN SYNDICAT INDÉPENDANT AU SERVICE DES ENSEIGNANTS DU PREMIER DE

LA LAÏCITÉ

La laïcité est un gage de neutralité, d'équité, de respect des valeurs. Le SNALC est particulièrement attaché à la laïcité républicaine qui est un atout majeur de l'École de la République. C'est la raison pour laquelle le SNALC demande l'application stricte de la loi du 15 mars 2004. ■

LA DÉFENSE DE LA LIBERTÉ PÉDAGOGIQUE

Le professeur est le plus à même de choisir la meilleure méthode pour faire progresser ses élèves. L'enseignant n'est pas un exécutant, il est le concepteur de son enseignement. Dès lors le SNALC ne saurait accepter que soit imposée une seule méthode (à la mode) à l'exclusion de toutes les autres. ■

L'ÉGALITÉ DE L'ÉCOLE

Le SNALC défend une école républicaine de qualité partout et pour tous. L'égalité de droit et l'équité de traitement résultent des concours nationaux, des programmes et d'un cadrage national fort. En conséquence le SNALC défend le maintien des concours de recrutements nationaux et refuse le démantèlement de l'Éducation nationale. ■

UNE ÉCOLE POUR APPRENDRE

Le SNALC considère que l'École doit d'abord transmettre des savoirs et des connaissances. L'école ne doit pas être le réceptacle de toutes les demandes éducatives de la société, ce n'est pas sa mission. La transmission des savoirs et des savoir-faire nécessite le plus de temps possible. ■

LA SEMAINE DE 4,5 JOURS

Après avoir anticipé les conséquences de cette réforme pour la profession, le SNALC s'est immédiatement opposé à la semaine de 4,5 jours et il n'a jamais retourné sa veste. Et pour cause, aucun bénéfice réel sur l'attention et les résultats des élèves n'a été constaté. Beaucoup d'écoles depuis ont fait le choix d'un retour aux 4 jours. Bien qu'opposé à la réforme, le SNALC souhaite avant tout que le choix des équipes soit respecté. ■

LES SALAIRES ET LE PPCR

Le SNALC déplore un pouvoir achat qui continue sa baisse constante avec le retour du gel du point d'indice et l'augmentation des cotisations retraite, alors que les enseignants français sont déjà parmi les plus mal payés au sein de l'union européenne d'après l'OCDE.

Dans ce contexte, après l'analyse des annonces ministérielles, le SNALC a voté contre le PPCR (Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations) qui a berné les plus grosses organisations syndicales. Beaucoup de collègues se sont rendus compte cette année que le PPCR est bien, comme annoncé par le SNALC, une fausse revalorisation salariale. Qui plus est, l'incidence du PP sur le passage à la hors classe fondé sur un avis d'inspecteur, laisse honteusement place à l'arbitraire.

La reconnaissance des professeurs des écoles dans la société, leur motivation, et la qualité de l'enseignement passent par une meilleure rémunération et une réelle équité. ■

LE SOUTIEN DE LA HIÉRARCHIE

Le SNALC dénonce l'attitude de certains inspecteurs qui accordent parfois aux parents une confiance absolue sans avoir consulté les équipes enseignantes. Le SNALC rappelle que trop souvent les IEN se concentrent sur leurs missions d'évaluation et de contrôle des enseignants au détriment de la formation. Il est en effet plus facile de juger et de sanctionner. Le SNALC rappelle par ailleurs que les l'une des missions des IEN définie par la loi est de protéger et défendre leurs équipes. ■

LA QUESTION DE L'INCLUSION

Le SNALC est favorable au principe de l'inclusion, à condition qu'elle soit profitable et réalisable (formation, accompagnement humain et matériel, faisabilité). En revanche, le SNALC s'oppose à des inclusions non réalistes qui permettent surtout de faire des économies dans le domaine de la santé et qui pénalisent autant les élèves que l'enseignant. ■

LES CONDITIONS DE TRAVAIL

Le SNALC déplore la suspicion générale à l'égard des enseignants alors qu'ils sont soumis à la multiplication de conflits avec certains parents, municipalités, voire inspecteurs, directeurs ou collègues. Ces situations, malheureusement en augmentation considérable, s'apparentent à du harcèlement sont intolérables. ■

LE RESPECT ET LA CONFIANCE ENVERS LES PROFESSEURS

Le SNALC, persuadé que la dégradation des conditions de travail n'est pas une fatalité, travaille à la restauration du respect et de la considération du métier de professeur. Aujourd'hui, la profession n'attire plus car elle est mal rémunérée et socialement déconsidérée, d'autant plus que les conditions d'exercice sont de plus en plus difficiles. ■

LE RASÉD ET LE SPÉCIALISÉ

Le SNALC défend le rétablissement des postes de RASÉD et le maintien des postes dans les établissements spécialisés. En effet, certains élèves ont besoin pour réussir de structures adaptées avec des prise en charges spécifiques (soins, temps éducatifs). Les enseignants des écoles ont besoin de l'aide et de l'appui des PE spécialisés. ■

LES EFFECTIFS À 12

Le SNALC n'était pas opposé à l'idée d'expérimenter les CP/CE1 à 12, mais avec les créations de postes correspondantes, donc sans déshabiller Paul pour habiller Jacques et induire des fermetures de classes ailleurs. Puisque le ministre, par ce dispositif, confirme le rôle prépondérant de l'effectif dans la réussite des élèves, qu'attend-on pour baisser les effectifs dans toutes les classes ? ■

L'ABSENTÉISME, LES SITUATIONS DE STRESS ET DE BURNOUT OU DE MALADIE

Lorsque pour des raisons de santé, des situations de stress, ou simplement de lassitude, un collègue souhaite quitter l'EN, rien n'est fait pour l'aider dans ses démarches. Force est de constater de nouveau une absence des ressources humaines dans l'Éducation nationale. Pour cette raison, le SNALC a créé pour ses adhérents MobiSNALC, un dispositif d'aide à la reconversion. ■

LA FORMATION

Les plus anciens se souviendront des stages de 3 semaines ou 4 semaines qui permettaient à la fois de suivre une formation, de renouveler sa pratique ou d'approfondir certains sujets, mais aussi de souffler un peu. Dans le premier degré, le SNALC déplore la quasi disparition de la formation continue. Ce qui est proposé actuellement est loin de correspondre en quantité et en qualité aux besoins et demandes des collègues.

Le SNALC dénonce également une formation initiale trop théorique et coupée des réalités de terrain. ■

LA DIRECTION D'ÉCOLE

Le SNALC est parfaitement conscient de la situation difficile dans laquelle se trouve la direction d'école. Néanmoins, avant qu'on puisse l'annoncer comme étant la panacée, la création d'un statut mérite réflexion. Une chose est certaine pour le SNALC : la décharge et les indemnités des directeurs doivent être augmentées, et une aide administrative doit être apportée à chacun d'entre eux. ■

LA MÉDECINE DU TRAVAIL

Alors qu'il est demandé une visite médicale régulière pour les personnels de mairie chargés de l'accueil des enfants le matin, il reste consternant de voir que les professeurs en contact permanent avec les élèves ne peuvent bénéficier d'une médecine du travail digne de ce nom. ■

LE NON REMPLACEMENT DES COLLÈGUES ABSENTS ET LA PÉNURIE DE PROFESSEURS

Les absences sont de moins en moins remplacées par manque de brigades. La détérioration des conditions d'exercice des remplaçants est inacceptable. Parallèlement, le SNALC s'indigne de voir chaque année le nombre de contractuels recrutés augmenter. Les collègues constatent non sans inquiétude les problèmes rencontrés par les contractuels non formés, envoyés sur le terrain. ■

L'ÉCOLE MATERNELLE

Le SNALC considère que l'école maternelle pose pour chaque enfant les bases du reste de la scolarité, la confiance en soi, les relations aux adultes et aux enseignants (premières interactions avec l'Institution scolaire), l'amélioration du langage, la préparation au CP, etc. Le SNALC est persuadé qu'une scolarité bien commencée par l'enfant de maternelle a des répercussions sur toute la scolarité de l'élève. Le SNALC s'est prononcé en faveur de l'école maternelle obligatoire. ■

LE RETOUR DU JOUR DE CARENCE :

D'après le n° 36 d'INSEE analyses, ce dispositif (entre 2012 et 2014) « n'a pas significativement modifié la proportion d'agents de la fonction publique de l'État absents pour raison de santé une semaine donnée. (...) En particulier, les absences pour raison de santé de deux jours ont fortement diminué, tandis que celles d'une semaine à trois mois ont augmenté ». Le SNALC estime qu'en l'absence d'une réelle médecine du travail dans notre profession, une visite médicale doit pouvoir être accordée sans retenue sur salaire. ■

LA TRANSFORMATION DU MÉTIER

Les PE ont de plus en plus de missions chronophages, enquêtes en ligne, obligations diverses et variées. Le SNALC rappelle que la mission première du professeur est d'enseigner et non de devenir une prothèse administrative. Il est grand temps de libérer les professeurs des écoles pour les laisser exercer leur métier. ■

LE NUMÉRIQUE

Le numérique est un outil mais pas une fin en soi. Si nul n'envisage de se passer de l'outil informatique, son usage doit être raisonné pour les plus jeunes. En conséquence de quoi, le SNALC estime que les tablettes n'ont pas leur place à l'école maternelle. ■

LA PÉNIBILITÉ ET LA FIN DE CARRIÈRE

La pénibilité du métier et le recul de l'âge de la retraite nécessitent une réelle réflexion sur l'aménagement des fins de carrière. N'oublions pas que la qualité de l'enseignement dépend aussi de l'état de fatigue voire d'épuisement du professeur. ■

TOUT CE QUE VOUS N'APPRENDREZ (PEUT-ÊTRE) PAS À L'ESPE



LES ÉDITIONS DU **snalc**

Pour les stagiaires, le SNALC a conçu un ouvrage qui regroupe des informations pratiques sur le métier et la pédagogie, **Tout ce que vous n'apprenez (peut-être pas) à l'ESPE** et que l'on peut trouver sur notre site :

<https://snalc.fr/national/article/4038/>

Il vise à apporter de l'aide et à permettre d'exercer sa liberté pédagogique en toute connaissance de cause.

ADHÉSION À TARIF UNIQUE ET IMBATTABLE : 90€!

LE SNALC VOUS OFFRE :

- **l'assistance et la protection juridiques pénales** (agressions, diffamation, harcèlement, ...) de la GMF pour une économie nette d'impôts de 35 à 40 euros incluse dans votre adhésion,
- **une aide à la mobilité professionnelle « MOBI-SNALC »** par des professionnels, là où l'Éducation nationale ne propose rien,
- **et de nombreuses réductions auprès de nos partenaires** (voyages, culture...) : bouton « Avantages SNALC » sur www.snalc.fr

AVEC LA DÉDUCTION FISCALE DE 66 %, LA COTISATION VOUS REVIENT À ZÉRO EURO !

CHOISISSEZ LIBREMENT VOTRE MOYEN DE PAIEMENT, RAPIDE ET SÉCURISÉ :

PAR CARTE BANCAIRE :
snalc.fr/adhesion-carte/



PAR PRÉLÈVEMENTS MENSUALISÉS SANS FRAIS :
snalc.fr/adhesion/



PAR CHÈQUE :
snalc.fr/uploads/bulletin.pdf



RÉDUCTIONS ET TARIFS SPÉCIAUX : Stagiaire : 70 € //// Contractuels 60 €
Disponibilité, Congé parental, non titulaires : 60 € //// Étudiants : 30 €
Temps partiel, congé formation : -20% //// Adhésion couple : -25% pour chacun

QUAND L'ÉDUCATION NATIONALE NE PROPOSE RIEN AUX PERSONNELS EN SOUFFRANCE, LE SNALC, LUI, AGIT.

DANS LE CADRE DE SON PROPRE COMITÉ D'ENTREPRISE, **AVANTAGES-SNALC**, LE SNALC A CRÉÉ :



DISPOSITIF EXCLUSIF DESTINÉ AUX ADHÉRENTS DU SNALC :

- Prévention et la remédiation de la souffrance au travail.
- Conseil en évolution professionnelle.

www.snalc.fr/national/article/2642/